

# BULLETIN MUNICIPAL 2021

## SAINTE-LIZAIGNE



# Editorial



Mesdames, Messieurs, chers amis,

Dans l'éditorial du Bulletin annuel 2020, je m'en remettais à vous pour les élections municipales du 15 mars dernier sans en dire davantage mais je vous réaffirmais mon plaisir et ma fierté à servir notre village. Les élections se sont tenues et notre nouvelle équipe est en place, au service de Sainte-Lizaigne et de ses administrés. Merci de votre confiance.

Toutefois, on hésite à trop se réjouir de sa propre réélection dans le contexte sanitaire, économique et social désastreux que nous connaissons depuis près d'un an. Ce serait déplacé, indécent de le faire. De surcroît, il est difficile dans ces conditions si particulières de fédérer cette nouvelle équipe, de l'immerger pleinement dans l'univers municipal puisqu'il nous faut limiter au maximum les contacts. Et la vie d'un village se bâtit au contact réel de la population, « en présentiel », pour reprendre une expression tristement à la mode. Mais rassurez-vous, votre nouvelle équipe se réunit (dans le respect des règles sanitaires), elle réfléchit et pense constamment à l'avenir de son village.

Dans ce bulletin 2021, vous trouverez l'incontournable : l'état civil, le rappel des travaux entrepris durant l'année passée (l'ouverture du cabinet dentaire, les travaux annuels de voirie, la construction des nouveaux ateliers municipaux...), la page d'Histoire à laquelle je tiens tant pour que nous ne perdions pas la mémoire de notre commune, etc.

En matière d'Histoire également, un article de premier intérêt rédigé par Jean-Pierre Dermenghem sur un sculpteur oublié du siècle passé qui avait choisi d'habiter « le Château de Villiers ».

Ce bulletin reste discret, comme vous le constaterez, sur les principaux projets qui occuperont l'esprit de notre équipe municipale en 2021. Tout d'abord, des travaux de voirie : des réparations sur le secteur Néroux/Beauregard, la réfection de la rue de l'usine au droit des deux entrées principales de l'entreprise, le changement d'un kilomètre de canalisation d'adduction d'eau potable. Puis, l'installation d'un nouveau professionnel de santé, un kinésithérapeute, à la place de la bibliothèque qui sera déplacée dans les locaux attenants. Mais également la création d'un bar « 1000 Cafés » avec restauration légère et épicerie d'appoint à la place des anciens ateliers municipaux. Beaucoup de projets donc, sans oublier ce qui commence vraiment à faire la marque distinctive de notre village : son côté nature. Alors, durant cette année 2021, nous continuerons de planter : de la vigne, une saulaie de collection, des alignements à la prairie d'Artry... Que des projets enthousiasmants et porteurs d'avenir pour les générations futures.

Comme à vous, il nous tarde de renouer avec « la vraie vie », de retrouver le monde associatif, les réunions de travail, les festivités villageoises.

Malgré tout et plus que jamais, souhaitons-nous collectivement une très belle année 2021, une année de vie retrouvée.

Pascal PAUVREHOMME

Maire de Sainte-Lizaigne



## Votre mairie

Horaires d'ouverture : Le lundi de 9h à 12h15 et de 14h30 à 18h Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 14h30 à 18h **Fermée le mercredi après-midi**

Téléphone : 02.54.04.00.16

Email : [mairie.stelizaigne@wanadoo.fr](mailto:mairie.stelizaigne@wanadoo.fr)

Site internet : [www.saintelizaigne.fr](http://www.saintelizaigne.fr)

# MOUVEMENT DU PERSONNEL



Départ en retraite de Patrice BRUNET



Arrivée d'un véhicule neuf pour les agents techniques. Il s'agit d'un FORD connect rallongé acheté en Location longue durée.



La rentrée scolaire 2020 a vu l'arrivée de Marion LALEUF à la cantine en remplacement de Maryse MABILLOT qui a fait valoir son droit à la retraite.



Départ en retraite de Mireille BRUNET qui exerçait la fonction d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) remplacée par Christophe GLASSIER



Arrivée de Yves ROGET le 1er mai en remplacement de Patrice BRUNET . Il occupe le poste de responsable de l'équipe technique, il est également ASVP « agent de surveillance de la voie publique » libellé autrefois « garde champêtre ».

## ETAT CIVIL Arrêté au 26 décembre 2020

### MARIAGE en 2020

Michel QUEUDEVILLE et Agnès PHILIPPON 1er février 2020  
 Christophe PAUVREHOMME et Cynthia MONTAGU le 20 juin 2020  
 Guy ROBIN et Tiffany ANDRÉ le 27 juin 2020  
 Fabrice LAFORGE et Tiphonie MABILLOT le 11 juillet 202  
 Florian PIGOT et Virginie TRAVERSINO le 12 septembre 2020  
 Patrice GENET et Hélène SANTOS le 19 septembre 2020  
 Etienne CLOUÉ et Isabelle GENESTE le 19 septembre 2020  
 Thierry JOUANOT et Corinne OREAR le 26 décembre 2020

### NAISSANCES en 2020

Emma, Isabel, Marguerite BOUY née le 2 février 2020  
 Augustin, Paul GUILLARD né le 19 mars 2020  
 Zaïna FAUCONNIER née le 2 avril 2020  
 Nihno, Aurélien JACQUET né le 24 mai 2020  
 Söoren GUIGNABODET né le 11 juillet 2020  
 Rayan, Pascal, Jacques BANIDE né le 9 août 2020  
 Mila, Jeanne, Elise MARTIN née le 19 septembre 2020  
 Luc, Eric, Laurent LEBEGUE né le 6 octobre 2020  
 Juliette, Pauline BECCAVIN née le 16 octobre 2020  
 Taïs, Victoire, Badette GAUDON née le 21 décembre 2020

### DECES en 2020

Suzanne, Renée MINDET (née BRIDIER)  
 Ginette, Gilberte CROCIS (née TORTAY)  
 Marie, Solange, Marguerite GAUDINAT (née LANOUE)  
 Guy, Lucien DUCARTERON  
 Paulette MARGOT (née BRIALIX)  
 Joël, Désiré, Louis VARNIER  
 Anne-Marie BRASSART (née BAILLEUL)  
 Odette, Henriette, Ernestine FRANCHET (née POREE)  
 Philippe, Jean PUYDEBOIS  
 Michel COURTILLET  
 Sylviane, Marcelle BODINIER (née BRUNEAU-ADAM)  
 Bernard BEAUSSIER  
 Françoise, Yvonne COURTIN (née BERTRAND)  
 Philippe HÉZARD  
 Marcel, Jean RIEUX  
 Jean, Claude, Maurice NICOT

décédée le 27 janvier 2020  
 décédée le 7 février 2020  
 décédée le 3 avril 2020  
 décédé le 10 avril 2020  
 décédée le 18 avril 2020  
 décédé le 27 avril 2020  
 décédée le 7 mai 2020  
 décédée le 16 mai 2020  
 décédé le 7 septembre 2020  
 décédé le 8 septembre 2020  
 décédée le 11 octobre 2020  
 décédé le 1<sup>er</sup> novembre 2020  
 décédée le 6 novembre 2020  
 décédé le 3 décembre 2020  
 décédé le 17 décembre 2020  
 décédé le 17 décembre 2020

# PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL



**Pascal PAUVREHOMME**

**Maire**

« L'exécutif de la commune »  
Et « Agent de l'Etat »



**Patrick VINATIER**

Premier adjoint au Maire, est délégué aux fonctions relevant du personnel communal, des affaires scolaires, des travaux et de la voirie.



**Florence TOUZET**

Deuxième adjointe au Maire, est déléguée aux fonctions relevant de l'environnement, de la biodiversité, du fleurissement et du cadre de vie.



**Vincent BECCAVIN**

Troisième adjoint au Maire, est délégué, aux fonctions relevant des nouvelles technologies, des énergies renouvelables et de la communication.



**Josiane DUCARTERON**

Quatrième adjointe au Maire, est déléguée aux fonctions relevant des affaires sociales, de la culture, du patrimoine, de l'événementiel et des animations.

**Rolande BARBELLION**



## LES CONSEILLERS



**Bernard FLEURY**



**Julien VARNIER**



**Sylvie LABESSE**



**Alain STOCKMANN**



**Martine ARAUJO**



**Michel TRAVERSINO**



**Aurélie ROUVELIN**



**Pascal ROGER**



**Marilyne RIGAUD**

## LISTE DES DELEGUES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET COMMISSIONS COMMUNALES

**Commission des travaux** : Pascal ROGER, Vincent BECCAVIN, Florence TOUZET, Patrick VINATIER, Michel TRAVERSINO, Josiane DUCARTERON, Julien VARNIER, Alain STOCKMANN.

**Commission Culture** : Patrimoine – Evènements - Animations : Josiane DUCARTERON, Aurélie ROUVELIN, Pascal ROGER, Michel TRAVERSINO.

**Commission Communication/Santé** : Marilyne RIGAUD, Florence TOUZET, Vincent BECCAVIN, Patrick VINATIER, Sylvie LABESSE, Martine ARAUJO, Josiane DUCARTERON

**Centre National d'Action Sociale (CNAS)** : Patrick VINATIER délégué pour le collège des élus et Jean-Marc ZABOURI délégué pour le collège des agents.

**Représentant du Syndicat Départemental des Energies de l'Indre** : Alain STOCKMANN.

**Délégués du Syndicat de Transport Scolaire** : Titulaires : Patrick VINATIER, Aurélie ROUVELIN  
Suppléants : Rolande BARBELLION, Julien VARNIER.

**Délégués de la Théols** : Titulaires : Patrick VINATIER, Bernard FLEURY.

**Délégués du Syndicat d'Assainissement Autonome** : Titulaire : Pascal PAUVREHOMME.

**C.C.P.I.** : Titulaire : Pascal PAUVREHOMME      Titulaire : Florence TOUZET

**Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne** :

Représentant : Pascal PAUVREHOMME

Suppléant : Florence TOUZET

**Commission Finances** : Pascal PAUVREHOMME, Patrick VINATIER, FLORENCE TOUZET, Vincent BECCAVIN, Josiane DUCARTERON.

# HISTOIRE

## Il y a 100 ans à Sainte-Lizaigne

### Les délibérations du Conseil municipal en 1921

Le Conseil municipal, composé de 12 hommes, siège depuis les élections de décembre 1919. Le Maire est Pierre Voisin et son adjoint Henri Luneau. Les 10 autres Conseillers sont : Joseph Pasquet, Vincent Ducrot, Jean Moreau, Charles Mabillot, Ferré Luneau, Jules Bodin, Emile Soudet, Sylvain Raimboeuf, Charles Lefèvre et Gustave Berger.

Durant l'année 1921, le Conseil s'est réuni 7 fois en réunions ordinaires et extraordinaires. On ne note pas de travaux importants dans l'exercice, si ce n'est :

- 1000 francs alloués pour « *le paiement d'une passerelle établie sur la Théols.* »

- 540 francs pour effectuer « *le paiement du transport des dépêches télégraphiques.* »

- 200 francs « *pour le curage des fosses d'aisances des écoles.* »

Les autres dépenses vont principalement à l'aide sociale des habitants de la commune : « *Assistance aux vieillards, aux femmes en couches, aux familles nombreuses, aux soutiens de famille, aux infirmes incurables, distribution de pain aux indigents.* »

Par ailleurs, notons certaines doléances et prises de position durant ces 7 séances de Conseil. Toutes ont été prises à l'unanimité :

- (13 juin) : « *Le Conseil, considérant qu'à plusieurs reprises les habitants de la commune se sont plaints que M. ... instituteur maltraitait leurs enfants (...), demande à l'unanimité le changement de résidence dudit instituteur.* »

- (26 juin) : Le Conseil demande « *qu'une ou deux voitures de voyageurs soient ajoutées à Vierzon au train de marchandises vers 4 h du soir et à Châteauroux au train des denrées (marchandises) entre 8h et 9h du soir* ».

- (13 novembre) : « *Considérant que par arrêté ministériel, le percepteur de Reuilly a été autorisé à résider à Issoudun, (...), que les habitants de Sainte-Lizaigne se rendent fréquemment dans cette ville pour leurs affaires (...), tandis qu'ils n'ont aucunement besoin d'aller à Reuilly, demande le maintien définitif de la résidence du percepteur à Issoudun.* »

Enfin, durant la séance du 5 juin, on vote le taux de la taxe sur les chiens :

« *Le Conseil a fixé ainsi cette taxe :*

1° *Chiens d'agrément (20 F)*

2° *Chiens servant à la chasse (10 F)*

3° *Chiens servant à la garde des troupeaux, habitations, magasins, ateliers et d'une manière générale, chiens non compris dans les catégories précédentes (2 F).* »

**Extrait du registre des délibérations municipales (1912/1948). Consultable en mairie.**

« *Voilà ce que certains sites internet nous disent concernant la taxe sur les chiens. Elle a été instituée par Napoléon III en 1855 et elle est perçue par les communes chaque année. Seuls les chiens nourris par leur mère, nous dit-on, en sont exonérés. La raison invoquée pour justifier une telle taxe est de santé publique et pour décourager de posséder des chiens. C'est une façon de lutter contre les accidents (sans doute les morsures essentiellement) causés par les chiens, contre leur errance et contre les chiens porteurs de la rage (Pasteur n'était pas passé par là).*

Le rendement de cette taxe étant de plus en plus faible et sa perception de plus en plus difficile, elle a été officiellement abrogée le 7 juin 1971. »

Il est précisé qu'elle existe encore en Allemagne, en Suisse et aux Pays-Bas, entre autres.



# LE CABINET DENTAIRE

## UNE NOUVELLE OFFRE MEDICALE



*Depuis fin septembre dernier, Sainte-Lizaigne compte un cabinet dentaire avec l'arrivée dans le village du Docteur Anabelle MOURAUD et de son assistant Sébastien LA-MIOT.*

*Quand la demande a été formulée par le Docteur MOURAUD, la commune s'est mise en quête d'un local municipal. Cela a été assez simple puisque l'agence postale communale (APC) libérait l'espace situé entre le cabinet du Docteur PENNERET et la salle du Conseil municipal pour s'installer au secrétariat de mairie.*

*L'espace ainsi libéré a fait l'objet de travaux avec des artisans du département et l'aide financière du Conseil départemental et de l'Etat : une salle d'attente, une salle de soins, une cabine de radiologie, un espace technique ... ont été aménagés sous la conduite de l'architecte Ludovic BIAUNIER.*

*Par la même occasion, le cabinet du médecin généraliste Julie PENNERET, qui jouxte celui du dentiste, a été agrandi. Il a en effet été créé un bureau qui reçoit une assistante médicale, Véronique METIVIER, chargée à la fois du secrétariat du docteur et des actes préparatoires à la consultation médicale. Un lieu devenu également opérationnel à la fin septembre 2020.*

*Les abords de ce nouveau bâtiment médical ont été aménagés et fleuris par les employés municipaux de Sainte-Lizaigne.*

*A la nouvelle équipe municipale de réfléchir maintenant à l'arrivée de nouveaux professionnels de santé sur la commune dans les années à venir.*

### **Le très Haut Débit (THD) arrive à Sainte-Lizaigne dès cette année.**

*Fin 2020, il a été procédé au relevé des infrastructures existantes et de toutes les boîtes à lettres. L'ensemble des études préalables a été mené à la suite.*



*Les travaux effectifs de raccordement débutent en ce moment et devraient se terminer à la mi-mai de cette année.*

*Nous pourrons donc tous accéder au Très Haut Débit dès le début du second semestre 2021.*

*Ordinairement, une réunion publique est organisée mais du fait de la pandémie, l'information s'est faite et se fera par courrier.*

## LA CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX



*Qu'on les appelle Ateliers municipaux ou communaux ou encore Bâtiment pour les services techniques, on parle bien de la même construction, celle qui trône désormais sur le Chemin des écoliers, à proximité de la Maison du Temps Libre et du groupe scolaire des Tournesols.*

*En tout cas, c'est un bâtiment qui aura donné bien des tourments à ses constructeurs. Acté dès 2017, il aura fallu en passer par les desiderata de l'Architecte des Bâtiments de France (l'ABF) puis par les sondages de terrain de l'Institut National de la Recherche Archéologique Préventive (l'INRAP) et c'était sans compter sur la pandémie du virus covid 19 qui aura paralysé totalement notre pays pendant toute l'année 2020.*

*Au total, le projet et sa réalisation auront duré quelque 3 ans avant que le bâtiment ne puisse être utilisé par nos agents techniques qui profiteront de ces mois d'hiver du début 2021 pour transférer le contenu des anciens ateliers vers les nouveaux.*

*On peut maintenant en constituer une fiche technique plus précise :*

*215 m2 de plancher ont été créés pour un budget de 230 000 € HT. Le plan de financement a été monté à l'aide d'un emprunt, de fonds propres (budget communal et budget communautaire) et de subventions de l'Etat (la DETR), du Conseil départemental (le FAR) et du Réseau de Transport d'Electricité (RTE). Le bâtiment comprend classiquement un garage, un atelier, des locaux à carburant et à produits phytosanitaires, un bureau, des vestiaires et des sanitaires. Il a été construit par des artisans du département et sous la conduite de Ludovic BIAUNIER de LAB'o 52 dans des matériaux traditionnels : murs de parpaings enduits de chaux grattée ton sable, charpente de sapin et lamellé collé, couverture en ardoises, etc. La cour sera close et le bâtiment sous surveillance vidéo. Une partie des eaux de pluie de la toiture sera recueillie dans une bêche prévue à cet effet.*

*Les bâtiments accueilleront également 2 véhicules neufs : 1 utilitaire tôle et un petit camion-benne acquis en location longue durée (LLD).*

*La situation sanitaire n'a pas permis d'organiser une cérémonie officielle d'inauguration pour faire découvrir au public ce nouvel équipement et remercier les financeurs de ce projet devenu enfin réalité.*



### RENOVATION DE LA RUE DES NOYERS AUX LEVRAUTS

Au mois de septembre l'entreprise SETEC a réalisé le renouvellement de la couche de roulement par un enrobé à chaud rue des noyers ainsi qu'une reprise de route place Jean JAMET pour un montant de 59300€



# « Côté Nature »

## LA SAULAIE DE COLLECTION



La future saulaie



SAULE CREVETTE

Après son verger de collection, Sainte-Lizaigne se lance dans une « saulaie de collection », c'est-à-dire une collection de saules et d'osiers.

Ce sont les travaux de franchissement de la voie ferrée en 2019 qui lui en ont offert l'opportunité. En effet, le Conseil départemental ayant dû acquérir une prairie pour dessiner le nouveau tracé de la RD 34, un délaissé de voirie d'un hectare a été proposé à la commune pour un aménagement paysager. Et le projet est venu d'Elisabeth

TROTIGNON, spécialiste en environnement au Conseil départemental de l'Indre : créer une saulaie de collection. Le terrain est effectivement une prairie qui borde la Théols et qui en subit parfois les inondations. Lieu humide où croissent naturellement le carex, la consoude ou la menthe aquatique, il se trouve idéalement placé pour rendre l'entrée Est du village plus agréable et permettre un projet à visée pédagogique.



SAULE BLANC

Débarrassé de ses gravats et de ses branchages, broyé puis tondu, le terrain est prêt à la plantation. Cette dernière devrait coïncider avec la distribution de votre bulletin municipal de janvier 2021.

Il s'agira de créer des îlots thématiques de plantation qui montreront les différents rôles du saule et de l'osier : 1 îlot « biodiversité », 1 îlot « vannerie », 1 îlot « vie à la ferme », 1 îlot « médicament », 1 îlot « pollinisation ».

On y retrouvera les saules les plus connus : saules blancs, marsault, cendrés, pourpres, fragiles, tortueux, à oreillettes, à feuilles étroites, à 3 étamines...

Un sentier pédagogique sera créé à travers ces différents îlots et un livret élaboré pour donner du sens à cette plantation, notamment auprès des scolaires.

La saulaie sera entretenue par des tontes simples et régulières. Et le long de la Théols, le cheminement sera double, de part et d'autre d'un alignement de saules têtards, de manière à préserver la tranquillité des pêcheurs. Une idée simple pour offrir une porte d'entrée naturelle au village tout en respectant la palette végétale d'une prairie de bord de rivière.





# Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ( PLUI )

Depuis l'an dernier, le document d'urbanisme qui s'applique à Sainte-Lizaigne n'est plus le Plan Local d'Urbanisme (PLU) mais le PLUI.

La différence majeure est qu'il devient **intercommunal**, c'est-à-dire qu'il s'applique aux 12 communes de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, tout en tenant compte cependant des spécificités de chacun de nos territoires.

Rien ne change concernant le Droit de Prémption Urbain (DPU) ; il n'est pas devenu intercommunal. Il a été transféré aux communes et continue de s'exercer obligatoirement sur les zones U (urbaines) et AU (à urbaniser).

Attention, la zone U devient dans le cadre du PLUI zone **UV** et la zone inondable **UVI**. Toutefois, les modalités de l'ancienne zone U demeurent pratiquement inchangées.

Il faut quand même préciser que, d'une façon générale, les zones constructibles ont été revues sérieusement à la baisse sur l'ensemble de la communauté de communes, comme elles le sont partout en France. En effet, dans toute révision d'un document d'urbanisme, on introduit désormais la notion « d'enveloppe foncière », une surface constructible préalablement calculée et qu'il ne faut pas dépasser. Cette surface est réduite drastiquement, notamment pour des raisons agricoles. L'argument invoqué étant de ne pas continuer à grignoter la Surface Agricole Utile, la SAU, en artificialisant toujours plus de sols et en les rendant constructibles.

Concernant **les clôtures en zone UV**, de nouvelles dispositions sont à prendre en compte :

\* Les clôtures sur rue, hors portails et portillons :

- ne peuvent excéder 1.60 m de hauteur.

- ne peuvent être composées d'éléments pleins hormis les murs et les haies de végétaux.

- ne peuvent comporter un mur plein supérieur à 0,40 m de hauteur. Celui-ci pouvant être surmonté ou non et la hauteur totale devra être inférieure à 1,60 m.

\* L'emploi à nu de matériaux destinés à être recouverts est interdit.

\* Les clôtures sur limites séparatives ne peuvent excéder 2 m de hauteur.

\* En limite des zones agricoles et naturelles, une haie vive constituée d'essences variées et adaptées à l'environnement d'une hauteur maximum de 1,60 m est imposée.

\* Au sein du secteur UVI, les clôtures doivent être transparentes hydrauliquement.

Le règlement complet du PLUI ainsi que les plans sont à votre disposition en mairie pour les consulter. Vos secrétaires de mairie et vos élus sont également là pour vous aider dans vos démarches d'urbanisme.



Une rentrée scolaire 2020/2021 très perturbée et sous haute surveillance, afin de garantir la meilleure sécurité sanitaire de tous

En 2011, le bulletin municipal évoquait la présence à Sainte-Lizaigne, dans les années 30, d'un sculpteur parisien, Carmelo

Cernigliari-Melilli. A l'époque, on ne connaissait pas les raisons qui avaient amené cet artiste, d'origine italienne, à choisir notre village pour y finir ses jours.

Depuis cette date, Jean-Pierre Dermenghem, de Villiers-les-Roses, a effectué des recherches sur sa personnalité, son parcours et son œuvre. Il nous en résume ci-après quelques éléments.

Carmelo Cernigliari-Melilli est né à Trapani, en Sicile, le 30 novembre 1870. Lorsqu'il arrive à Paris à la fin du siècle, il s'est déjà fait connaître à Palerme par la publication, en 1892, d'une pièce de théâtre. Dès son installation à proximité de la gare Montparnasse, il participe pleinement à la vie artistique intense qui est celle de ce quartier au début du XX<sup>e</sup> siècle.



Le « château » de Villiers-les-Roses. Les 2 personnages pourraient être les filles de Carmelo Cernigliari : Alba et Iris.

En 1901, un événement va lui permettre d'accéder à la notoriété : le décès du compositeur Giuseppe Verdi. Pour célébrer la mémoire du célèbre musicien, une grande cérémonie est programmée à Paris. C'est Carmelo Cernigliari qui est choisi pour réaliser, dans un délai extrêmement court, un buste du musicien qui sera mis à l'honneur lors de cette commémoration. Du jour au lendemain il devient célèbre !

A partir de ce moment, même s'il publie une seconde pièce de théâtre, c'est surtout comme sculpteur que Carmelo va désormais s'affirmer. L'aisance financière qu'il en retire lui permet de s'installer à Boulogne-Billancourt, dans une maison où il dispose

d'un grand atelier. Dès lors il y travaille sans relâche. Il reçoit des commandes officielles de la ville de Paris ; de nombreuses personnalités politiques, scientifiques, artistiques, tant en France qu'en Angleterre, font appel à lui.

Lorsque la Première Guerre survient, Carmelo souhaite participer à l'effort national de soutien aux armées. En 1916, il est le lauréat d'un concours de poésie avec *La Guerre*, un poème de dix-sept quatrains. Il remet aussi à la mode un genre, sinon nouveau, du moins dont l'usage s'était perdu : le sonnet-acrostiche, une poésie dont les premières lettres de chacun des vers, lues verticalement, en constituent le titre : *A la noble France, Epée des alliés, Immortel Joffre...*

Après la fin de la guerre, il ne retrouvera plus la notoriété qui était la sienne. Les temps avaient changé ! En 1930, *fatigué*, selon ses propres mots, *par la vie de Paris*, il vient, *par hasard*, se fixer à Villiers-les-Roses. Je me suis longtemps demandé quel était ce « hasard » qui l'avait amené à faire le choix du Berry et, surtout, de notre village. Ce hasard fut, en l'occurrence, celui d'une rencontre avec une jeune élève de l'Ecole du Louvre, Solange Pajot.

Le « château » de Villiers-les-Roses, est une grande demeure à tourelle située sur la droite, à l'entrée de Villiers, lorsque l'on vient d'Issoudun. Nombreux sont les automobilistes qui passent devant sans l'apercevoir, caché qu'il est de la route par un épais rideau de grands arbres. Il a été construit pendant la Première Guerre. En 1923, il est acheté par la famille Pajot. Paul, le père, inspecteur général d'assurances, vient d'être nommé dans l'Indre. Il a une fille, Solange, qui a alors quatorze ans. A partir de 1928, reçue au baccalauréat, la voici élève à Paris, à l'Ecole du Louvre, où elle suit les cours d'histoire de la sculpture. C'est ainsi qu'elle fait la connaissance de Carmelo.

En 1930, Paul Pajot est nommé dans la capitale, et le « château » mis en vente. A cette époque, Carmelo cherche à s'établir à la campagne. Solange lui parle de la maison de ses parents qui, pour l'instant, n'a pas encore trouvé d'acquéreur. Carmelo se rend dans le Berry. Il visite la propriété et il est immédiatement conquis : c'est là qu'il désire passer la dernière partie de sa vie, dans cette vaste demeure où il disposera de la place nécessaire pour exposer ses œuvres. Le 30 juillet 1930, il prend possession des lieux.

En 1934, Solange Pajot obtiendra la mention *Très bien* pour sa thèse consacrée à *La sculpture en Berry à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance*. Décédée en 2006, son souvenir reste très présent dans les milieux de l'Histoire de l'Art, notamment du Berry.

En 1936, Carmelo reçoit la visite d'un journaliste de *La Dépêche du Berry*. Il lui fait visiter le « château » et lui présente ses œuvres. « Savez-vous, lui dit-il, qu'avant la guerre, on a voulu toutes me les acheter. Elles



©musées de Bourges  
*Femme à l'ombrelle.*  
L'une des 63 statuettes de Carmelo Cernigliari déposées au musée de Bourges.

étaient estimées six millions <sup>1</sup> ! » Il ajoute que des propositions d'acquisition lui sont d'ailleurs toujours faites, notamment en provenance d'Amérique, et qu'il envisage d'y donner suite pour établir à Villiers-les-Roses un centre d'orientation artistique, philosophique et scientifique.

Carmelo Cernigliari décède huit années plus tard, le 29 mai 1944, à l'hôpital d'Issoudun. Son décès est annoncé dans *La Dépêche du Berry* du 6 juin ; pour le journaliste, il représente *l'incarnation caractéristique de l'artiste méconnu*.

Des sites de vente aux enchères en ligne proposant, de temps à autre, certaines de ses œuvres, j'ai longtemps cru qu'il avait effectivement donné suite à la vente de sa collection, et que celle-ci était donc aujourd'hui dispersée.

Ce n'est que l'été dernier que j'ai découvert qu'elle était finalement beaucoup plus proche de nous que je pouvais l'imaginer : soixante-trois

sculptures « dorment » actuellement dans les réserves du musée du Berry à Bourges ! C'est en 1940, au moment de l'avancée allemande, que Carmelo en avait fait don au musée de la ville, espérant vraisemblablement à la fois les mettre à l'abri, et obtenir ainsi un jour une reconnaissance posthume qui, hélas pour lui, pour le moment en tout cas, n'est jamais venue.

( 1 ) Environ 20 millions d'euros

**ALERTE de la Présidente de l'association des Parents des tournesols :**

qui recherche en vain son ou sa remplaçante. Les personnes intéressées par cet engagement bénévole **au service des enfants** de l'école de Sainte-Lizaigne « aide à financer les sorties et voyages scolaires ainsi que la kermesse de fin d'année » sont invitées à prendre contact auprès de Madame Linda LABRUNE Présidente de l'association (02.54.49.42.68) .



# A vos agendas 2021

## Sous réserve de l'actualité COVID



Les vendanges avec la participation des enfants de l'école

Lizaigne au restaurant le 14 février à Saint-Valentin

**23 janvier** : LOTO organisé par le club canin

**19 février** : soirée « curage » de noix à 18h

**6 mars** : Dîner dansant « les années 80 » organisé par le comité des fêtes

**7 mars** : AG + repas Escapade

**13 mars** : Dîner dansant « les années 80 » organisé par le comité des fêtes

**20 mars** : LOTO organisé par le club canin

**4 avril** : Chasse aux œufs organisée par le club canin

**11 avril** : Marche organisée par le comité des fêtes

**8 mai** : Commémoration organisée par les ACPG/CATM, l'association du mur de la paix et le conseil municipal

**11 juillet** : Concert lecture avec Brigitte FOSSEY et Nicolas CELERO

**13 juillet** : Feu d'artifice

**12 septembre** : Brocante du comité des fêtes

**18 et 19 septembre** : Exposition des artistes de Sainte-Lizaigne à La Maison du Temps Libre

**21 septembre** : Fête de la paix par l'association du mur de la paix

**25 septembre** : Loto organisé par le club canin

**23 octobre** : Salon rencontre des cépages rares

**11 novembre** : commémoration ACPG/CATM, l'association du mur de la Paix et le conseil municipal

pal

**27 novembre** : Dîner dansant du comité des fêtes

### **FAMILLES RURALES** :

**Présidente** : Josette Le BADEZET (02.54.04.00.44)  
Service à la personne, aide-ménagère, cours de gymnastique volontaire, etc.

### **LES PARENTS DES TOURNESOLS** :

**Présidente** : Linda LABRUNE (02.54.49.42.68)

### **LE CLUB JOIE ET AMITIE** :

**Présidente** : Christiane MERY (02.54.49.43.29)

**ALADIN** : Portage de repas à domicile  
(renseignements à la mairie au 02.54.04.00.16)

**L'ASER** : Animation Spectacle de l'Eglise Romane

**Président** : Aurélie ROUVELIN (06.68.64.76.06)

Chorale, organisation de manifestations à l'église Rmane : concerts, rencontres poétiques, théâtre, expositions.

### **COMITE DES FETES**

**Président** : Jean-Charles PERRAGIN  
(06.75.06.48.33)

Organisation de fêtes et manifestations au sein de la commune ( randonnée pedestre, vide grenier, repas champêtre, dîners dansants,...)

### **GYMNASTIQUE VOLONTAIRE «9 à 10»** :

**Présidente** : Nathalie GONIN (02.54.03.21.05)

A la MTL, Le lundi de 17h45 à 18h45 et le mercredi de 10h30 à 11h30 pour les seniors et de 19h à 20h pour les adultes

### **ANCIENS COMBATTANTS : ACPG/CATM**

**Président** : Maurice GAUDINAT (02.54.04.06.10)

**CLUB CANIN LICINIEN** : Sociabilité-Education-Rééducation

**Président** : Michel QUEUDEVILLE (0254040240 ou 0680906352) mimi.queudeville@orange.fr

**ESCAPADE** Auto, moto, rétro.

**Président** : Gilles BOUCHERIT (02.54.03.19.34)

### **LES AIGLES NOIRS**

**Président** : Aïssam CHERIF (02.54.21.75.69)

### **LES JARDINIERS DE SAINTE LIZAIGNE**

**Président** : Yves ROGET (06.85.54.50.71)

### **LE MUR DE LA PAIX** :

**PASCAL PAUVREHOMME MAIRE**

**Et son conseil municipal**

**Vous souhaitent UNE**

Bonne Année 2021